

Juin 2024

#3



Samuel ESSAKA EKEDI
Directeur du développement

édito

Chères clientes, chers clients,

Ce début d'année est très prometteur ! Nos efforts pour délivrer des services toujours plus innovants sont récompensés, et depuis le début de l'année, VILOGI a vu son chiffre d'affaires augmenter de 35 % hors croissance externe.

L'acquisition en mars dernier de notre concurrent Mip Alpes Softim, éditeur des logiciels ADB+, nous permet d'élargir notre maillage géographique et d'accueillir de nouveaux clients.

À l'écoute de vos attentes, nous mettons tout en œuvre au quotidien pour satisfaire vos besoins. Ce premier semestre est ainsi consacré à plusieurs chantiers pour permettre plus de fluidité dans les services proposés. Un nouvel extranet verra le jour prochainement, et nous avons également entamé la refonte de tous les tutoriels.

Pour vous accompagner dans vos démarches de conquête de nouvelles copropriétés, vous recevrez prochainement un kit de communication sur les bénéfices de nos outils pour vos clients, dont vous trouverez un avant-goût en page 3. Nous avons également constaté que vous ne tirez pas tous le meilleur profit des services VILOGI au quotidien. Un kit de performances est également en cours d'élaboration pour vos collaborateurs et à destination des copropriétaires. Bonne lecture !

EN BREF...

L'actualité et les rendez-vous de VILOGI

DÉCRYPTER...

LRE par défaut et simplification administrative pour les propriétaires bailleurs

SENSIBILISER...

Les facilités de l'extranet et de l'application VILOGI pour les copropriétaires

EN BREF...

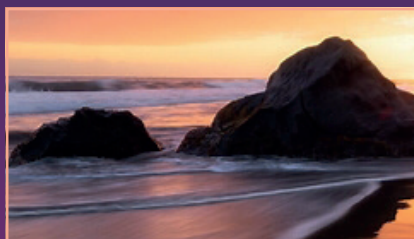
VILOGI FAIT L'ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ MIP ALPES SOFTIM

Située à Grenoble, la société Mip Alpes Softimm est l'un des premiers éditeurs de logiciels au service des administrateurs de biens et syndics de copropriété. Parmi les différentes offres de rachat, son dirigeant, Patrick Magi, a choisi VILOGI en raison de leurs valeurs communes et de leur goût de l'entrepreneuriat responsable. L'équipe reste basée à Grenoble et sera rattachée à l'équipe VILOGI de Lyon. Avec cette nouvelle acquisition, VILOGI accélère sa croissance et son maillage géographique dans l'hexagone.

PRATIQUE & EFFICACE, L'AG EN VISIO RENFORCE LE LIEN ENTRE LE SYNDIC ET LES COPROPRIÉTAIRES !



Depuis 2019, VILOGI propose dans le cadre de son application mobile VILOGI & Me le vote à distance en assemblée générale pour les copropriétaires. Les votes sont ainsi effectués automatiquement avec synchronisation des données de tous les votants. Avec la visio intégrée, les propriétaires peuvent suivre en direct l'avancement de l'assemblée générale à partir de leur smartphone. Cette application remplace définitivement l'application VILOGI AG.



CAP SUR L'ÎLE DE LA RÉUNION

VILOGI rencontrera ses clients de l'île de la Réunion le 25 juin prochain à l'hôtel Ness by D-OCEAN à Saint Gilles les Bains. Une nouvelle opportunité d'identifier les particularités opérationnelles locales pour améliorer nos produits et services.

LRE par défaut et simplification administrative pour les propriétaires bailleurs

Avec la lettre recommandée électronique en ligne (AR24) proposée par défaut, la gestion des syndics est simplifiée

La loi n°2024-322 du 9 avril 2024 et applicable depuis le 11 avril 2024 a modifié l'article 42-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis. Elle renverse le principe précédent en matière de communication par voie électronique en passant de l'opt-in à l'opt out.

L'envoi de lettre recommandée électronique était déjà opérationnel dans l'extranet VILOGI avec la solution AR24 compatible avec cette nouvelle loi et conforme à la réglementation. La seule contrainte était de demander le consentement du copropriétaire. Avec cette nouvelle loi, les syndics de copropriété peuvent appliquer le LRE par défaut, ce qui représente un gain de temps considérable. Pour autant, le choix du copropriétaire de recevoir les courriers recommandés par voie postale est toujours possible en inversant le mode d'envoi, quel que soit le type de courrier ●

Nouveau texte :

« Les notifications et les mises en demeure sont valablement faites par voie électronique.

Les copropriétaires peuvent, à tout moment et par tout moyen, demander à recevoir les notifications et les mises en demeure par voie postale.

Le syndic informe les copropriétaires des moyens qui s'offrent à eux pour conserver un mode d'information par voie postale »

Document	Statut	Mode d'envoi	Statut	Mode d'envoi	Statut	Mode d'envoi	Statut	Mode d'envoi
Convocation Assemblée Générale	Desactivé	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i
PV Assemblée Générale	Desactivé	Desactivé	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i
PV Assemblée Générale Opposant	Desactivé	Desactivé	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i
Relances	Desactivé	Modification de masse	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i
Lettres	Desactivé	!	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i
Mandat SEPA	Desactivé		Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i	Activé, envoi par i

Modification de masse

! Etiez-vous sûr de vouloir appliquer le mode de communication à l'ensemble des copropriétaires ?

Appliquer Annuler

Enregistrer

L'aide à la déclaration de biens immobiliers intégrée dans l'extranet VILOGI

Tout propriétaire de biens immobiliers, qu'il s'agisse d'un ou de plusieurs logements, a pour obligation d'actualiser sa déclaration de situation d'occupation en cas de modification. Pour simplifier ce processus, les impôts offrent désormais la possibilité d'importer un fichier Excel, afin d'éviter les longues saisies manuelles et de limiter les erreurs. Cette fonctionnalité est dorénavant disponible dans l'extranet VILOGI, au sein des aides à la déclaration des fiches bailleurs par le biais d'un bouton « Déclaration d'occupation » ajouté directement sur l'interface ●

Informations déclaration fiscale

Déclaration d'occupation (csv pour impôt) Revenir au bailleur

Informations pour déclaration fiscale

01/01/2024-31/12/2024 Ajouter une information

Date	Libellé	Biens	Foncier	Ligne	Fournisseur
Désolé aucun enregistrement trouvé					

Rechercher

Les facilités de l'extranet et de l'application VILOGI pour les copropriétaires, un argument pour la conquête de nouveaux clients

Vos clients connaissent-ils toutes les fonctionnalités de l'extranet et de l'application mis à leur disposition pour faciliter la gestion de leurs biens ?

En consultant un panel de gestionnaires de biens et de copropriétaires, nous avons constaté un manque d'informations sur le sujet. Vous recevrez ainsi prochainement un « **kit communication** » à destination des copropriétaires, avec prestations détaillées, et appuyé par des exemples et témoignages qui peuvent permettre de soutenir vos démarches commerciales et de vous démarquer.

Avec ces outils conçus pour faciliter la gestion et les échanges avec les copropriétaires, mettez en avant votre service 5 étoiles !



Kit de communication
Document personnalisable
à votre image (couleurs,
logo etc.)

Les chapitres du « Kit communication copropriétaires »

L'extranet de votre copropriété,
la gestion de votre copropriété en temps réel

Accès aux données
de la copropriété

Paiement
en ligne

Gestion
des incidents

L'extranet de votre copropriété,
votre lieu d'échanges - Une solution unique
sur le marché !

Soyez libre
d'échanger

Ne passez plus à
côté des AG

L'application VILOGI & Me,
votre copropriété entre vos mains !

Votre extranet
mobile

Les AG au bout
de vos doigts

L'application VILOGI & Me, vous renseigne
sur la valeur réelle de votre bien !

- A partir de la page d'accueil, en 3 clics, obtenez le prix au m² et la valeur de votre bien.
- Résultats fiables immédiats

Vous désirez avoir plus d'informations sur VILOGI
ou sur l'un des sujets traités dans la newsletter...

Vous aimeriez qu'un thème soit abordé
dans le prochain numéro « Entre Nous »...

Vous souhaitez nous rencontrer...

Contactez-nous !

entrenous@vilogi.com
01 55 28 32 35

Et pour mieux nous connaître, téléchargez les newsletters précédentes
et les plaquettes VILOGI

Newsletter
septembre 2023



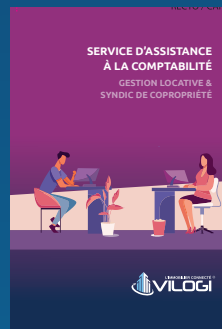
Newsletter
janvier 2024



Plaquette généraliste
VILOGI



Plaquette
Assistance comptable



Plaquette
VILOGI & Me

